

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Télécopie : 04.92.50.33.08

Email : [mairiedeprunieres@wanadoo.fr](mailto:mairiedeprunieres@wanadoo.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 3 Octobre 2008

Suite à la convocation adressée par Monsieur le maire à tous les conseillers municipaux, et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le Vendredi 3 Octobre 2008 dans la salle du conseil.

**Présents** : Monsieur René FUSINA, *Maire*, Messieurs DOUSSOT et BLANC, *Adjoint*, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE, REYMOND.

**Secrétaire** : Madame GLEIZES.

Monsieur le maire remercie les conseillers de leur présence, et ouvre la séance à 20h30.

### **A - Points à l'ordre du jour :**

- **Cabane de La Gardette :**

M. le maire indique que suite à une erreur mineure des services techniques du CG05 dans le formulaire de subvention, la DDAF des Hautes Alpes nous demande de prendre une nouvelle délibération mentionnant que le montant des travaux est de 66 602,18 Euros HT au lieu de 66 204,35 Euros HT. Le conseil municipal autorise M. le maire à prendre une délibération rectificative avec le nouveau montant.

Les analyses d'eau de la Gardette ont été faites, comme convenu, cet été. Résultat : conformité totale, tant sur le plan bactériologique que chimique.

- **Convention pluriannuelle de pâturage**

Aux termes d'une convention du 15 Juin 1993, la commune de PRUNIERES autorisait le groupement pastoral à faire pâturer les ovins sur les terres communales, moyennant une cotisation annuelle.

La DDAF des Hautes Alpes, suite à l'arrêté préfectoral en date du 25/10/2007, nous a demandé de nous mettre en conformité avec la loi N°2005-157, relative au développement des

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 16h, et le Jeudi de 11h à 12h.

Le Maire reçoit sur rendez-vous le Samedi de 10h à 12h

territoires ruraux, et donc de mettre en place une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération, et à reconduire, pour 5 ans, cette convention avec le président du « *Groupement pastoral de Fleurendon/La Gardette* », lequel devra verser à la commune, la somme annuelle de 125 €.

- **Aire de La bascule :**

Suite à l'appel d'offre lancé pour l'aménagement de l'aire de la bascule, le conseil municipal valide le choix retenu par la commission municipale d'appels d'offres, à savoir l'entreprise BROCHIER, la moins-disante, (24 272,61 € HT), et autorise M. le maire à prendre une délibération et à signer le marché.

- **Place de la mairie :**

Suite à l'appel d'offre lancé pour l'aménagement la place de la mairie, le conseil municipal valide le choix retenu par la commission municipale d'appels d'offres, à savoir le bureau d'études MG Concept, qui présente l'offre la moins disante (taux de 12%), et autorise M. le maire à prendre une délibération et à signer le marché.

- **Cimetière :**

Le Conseil Municipal approuve le travail demandé à l'agent communal, de procéder aux travaux d'entretien et de réparation du mur du cimetière.

- **Travaux sur captage :**

En raison d'endommagements causés par des racines, le tuyau entre le captage de l'eau et le premier réservoir doit être changé. La demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, ayant été refusée en raison d'un prix de vente au m<sup>3</sup> inférieur au minimum imposé par l'agence de l'eau, (0,79Euros/m<sup>3</sup>), le Conseil Municipal décide de se passer de cette subvention et maintient les travaux.

D'autre part, M. le maire réaffirme sa volonté, ferme et sans équivoque, de ne pas transférer la gestion de l'eau à une entreprise privée. Le conseil municipal approuve cette décision.

- **Ecole**

La rentrée 2008 s'est très bien passée. Les deux instituteurs à mi-temps, ainsi que les 8 élèves que compte l'école cette année, semblent s'être bien adaptés à la semaine des 4 jours et aux heures de soutien.

Après le sondage effectué, 7 élèves sont prévus pour la rentrée 2009.

- **Signalisation :**

- **Blason**

M. le maire présente le projet de blason pour la commune. Ce projet est adopté par les élus.

Le Conseil Municipal décide de faire figurer le blason sur le papier à en-tête de la mairie.

- **Chemins communaux**

M. le maire présente un projet de signalisation des chemins communaux. Le Conseil Municipal approuve ce projet. Une commission, composée de Messieurs GUIEU, BLANC et DURAND, est chargée de déterminer les noms des chemins et les emplacements pour ces panneaux de signalisation. Le conseil municipal autorise M. le maire à prendre une délibération, et à acquérir les panneaux de signalisation d'un modèle identique à celui proposé ce jour en réunion, et qui seront mis en place par l'agent communal.

- **SIVU Charges/Prunières:**

De nouvelles élections ont eu lieu :

Président : M.Guy BOUDOT - Vice-président : M.Yves BLANC

Une assurance pour la station d'épuration a été conclue avec AXA.

- **Assurance personnel communal :**

Le personnel communal devant être assuré par la commune, il a été décidé, après mise en concurrence des compagnies AXA et GROUPAMA, de souscrire un contrat chez AXA.

- **Urbanisme :**

Deux permis de construire pour de nouvelles constructions ont été accordés

Les élus apportent leur soutien à M. le maire pour faire respecter le règlement du PLU en place sur la commune.

## **B – Questions diverses**

- Mr BERTRAND, Agent communal, a demandé une machine saleuse-gravillonneuse pouvant se fixer sur l'engin dont il se sert pour le déneigement. Le Conseil Municipal est d'accord, et autorise M. le maire à prendre une délibération, et à demander une subvention auprès du Conseil Général. Mr BLANC est chargé de suivre ce dossier auprès du CG05.
- Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal d'une carte de remerciements de Madame MINY.

- Monsieur le maire fait également part des décès intervenus récemment dans la commune : Mr NICOLLET, Mme DECREMER, et Mme BAYONNAX.
- L'appartement au-dessus de la mairie est libre, mais a été laissé en très mauvais état et de gros travaux sont à prévoir avant de le relouer. Des devis vont être demandés.
- Le « repas des seniors » (*toute personne de la commune âgée de 60 ans ou plus – pouvant être accompagnée de son conjoint*) aura lieu le 29 Novembre 2008, à 12h00, aux Bartavelles. Les invitations seront envoyées prochainement.
- La cérémonie du 11 Novembre sera suivie d'un apéritif offert par la commune. Mr HILBERT est chargé des préparatifs.
- Monsieur le Maire a signalé à ERDF que des arbres touchaient des lignes électriques. ERDF va intervenir pour l'élagage.
- Les festivités de l'été 2008 se sont déroulées avec succès grâce aux diverses associations de la commune, et à la forte implication de bénévoles. Les élus apportent leurs remerciements à tous ces bénévoles et souhaitent entamer une réflexion globale pour l'organisation des festivités 2009.
- SMICTOM : Mme GIRARD et M. GUIEU nous indiquent la présence de nouvelles contraintes et donc de nouvelles rallonges budgétaires qui devraient être en principe couvertes à 80% par les subventions, le reste étant à la charge des communes.
- O.T.I. : Mmes MARSEILLE et GIRARD, nous indiquent que pour la période estivale (9/6 – 27/9) 35 300 passages enregistrés à l'office à SAVINES et 1339 à REALLON. Une rencontre est prévue entre l'OTI et les responsables des communes pour une coordination et une harmonisation des animations.
- Mandement : Mrs ARNAUD et DURAND nous indiquent que suite à un décès d'un forestier, une coupe de bois va être disponible pour adjudication. L'affichage va être fait prochainement en mairie.
- Arbre de Noël : Tous les enfants de la commune seront invités à la fête (spectacle et goûter). Le Père Noël distribuera des chocolats à tous les enfants de la commune jusqu'à 11 ans. Sofian et Kamila (enfants de Mme BAYONNAX) ayant quitté PRUNIERES, seront également invités.

La date de la fête, qui sera organisée par l'Association des parents d'élèves, reste à déterminer.

- La commune de PRUNIERES s'est associée à la campagne « Octobre rose », campagne de sensibilisation de dépistage du cancer du sein. Des plaquettes d'information se trouvent en mairie et une banderole va être accrochée.

La séance est levée à 23 H 30.